

AJ

2015 - 141

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2015/55

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-huit septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 18 septembre 2015.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : VOLLE – GAUTHIER – TESTON – BOUNIARD – PIQUEMAL
RAMUS – JOLLIVET – CORNET – CROZIER – BEUGNET - HILAIRE**

**Excusés : Mme GRENIER a donné procuration à Mr VOLLE
Mme LEBRAT a donné procuration à Mme BEUGNET
Mr RIFFARD a donné procuration à Mr CORNET
Mr EUVRARD a donné procuration à Mr BOUNIARD**

Mr Max JOLLIVET a été élu secrétaire.

Objet : Cession terrain A 433 sis Les Champs au SIE du Fay.

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2014/66 portant sur l'achat de terrains à Réseau Ferré de France, quartier Les Champs, pour un projet de recherche d'eau à côté du réservoir des champs.

Il expose que l'eau a été trouvée sur la parcelle A 433 et propose de revendre le terrain au Syndicat du Fay qui a la compétence pour l'approvisionnement en eau potable des communes d'Alba la Romaine, Valvignères et Saint Thomé.

.../...

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE de céder la parcelle A 433 sise Les Champs, d'une superficie de 562 m² au SIE du Fay.
- ACCEPTE la vente du terrain au prix de 12 500 €.
- PRECISE que les frais d'actes sont à la charge du SIE du Fay.
- CHARGE son Maire de réaliser toutes les demandes nécessaires à l'exécution de la présente décision et de signer l'acte de vente correspondant.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 28 septembre 2015.



POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine,
Le 29 septembre 2015
LE MAIRE
André VOLLE.

